

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

**DECRET N°100/043 DU 09 MARS 2021 PORTANT NOMINATION DU
DIRECTEUR GENERAL ET DES DIRECTEURS DE L'ECOLE
NORMALE SUPERIEURE « ENS »**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/07 du 29 octobre 2020 portant Révision de la Loi n°1/22 du 30 décembre 2011 portant Réorganisation de l'Enseignement Supérieur au Burundi ;

Vu la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret-loi n°1/23 du 26 juillet 1988 portant Cadre Organique des Etablissements Publics Burundais ;

Vu le Décret n°100/278 du 18 octobre 2012 portant Réorganisation de l'Ecole Normale Supérieure ;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/090 du 28 octobre 2020 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique ;

Sur proposition du Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommée Directeur Général de l'Ecole Normale Supérieure « ENS » :

Dr Ir Hassan NUSURA.

Article 2 : Est nommé Directeur d'Assurance-Qualité à l'Ecole Normale Supérieure « ENS » :

Dr Simon BISORE.

Article 3 : Est nommé Directeur des Services Académiques à l'Ecole Normale Supérieure « ENS » :

Dr Vincent HAVYARIMANA.

Article 4 : Est nommée Directeur de la Recherche à l'Ecole Normale Supérieure « ENS » :

Dr Agnès NAKIMANA.

Article 5 : Est nommé Directeur Financier à l'Ecole Normale Supérieure « ENS » :

Monsieur Eugène BUHINJA.

Article 6 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 7 : Le Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 09 mars 2021

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER MINISTRE,



Alain-Guillaume BUNYONI
Commissaire de Police Général.



LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,



Dr. Gaspard BANYANKIMBONA.